

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20251112-3168 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

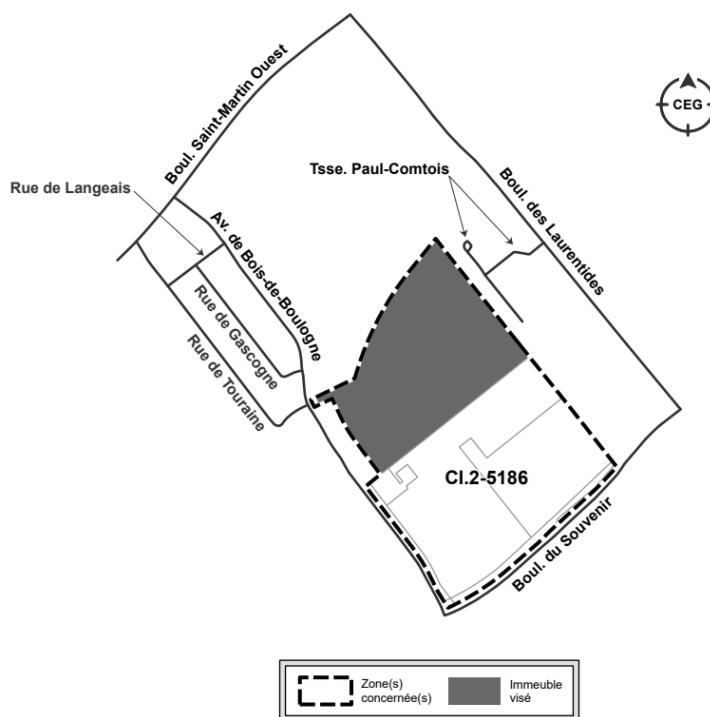
AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 12 novembre 2025, le projet de résolution CE-20251112-3168 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne.

QUE l'objet de ce projet de résolution aura pour effet:

- d'autoriser l'usage « Stade (7221) » du groupe d'usages « Activités de rassemblement (P2) »;
- d'autoriser un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple;

conditionnellement à ce que le bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval** et **en mode virtuel, par voie de visioconférence Teams, et ce, le 27 novembre 2025 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 27 novembre 2025, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 27 novembre 2025 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **28 novembre au 12 décembre 2025 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QUE le projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet à l'adresse: <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/> :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QU'UNE copie du projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 17 novembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

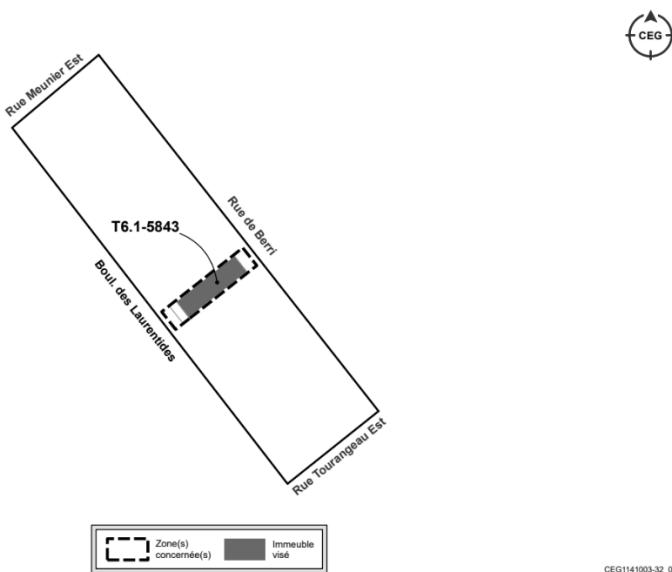
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20251112-3157 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 12 novembre 2025, le projet de résolution CE-20251112-3157 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages « Activité de rassemblement (P2) » sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides.

QUE l'objet de ce projet de résolution aura pour effet de ne pas assujettir un usage du groupe d'usages « Activité de rassemblement (P2) » à l'obligation de fournir un nombre minimal de cases de stationnement à la condition qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA), visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri, soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval** et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, et ce, le 27 novembre 2025 à compter de 19 h.

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 27 novembre 2025, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 27 novembre 2025 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **28 novembre au 12 décembre 2025 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QUE le projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet à l'adresse: <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/> :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QU'UNE copie du projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 17 novembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20251112-3160 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 12 novembre 2025, le projet de résolution CE-20251112-3160 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre.

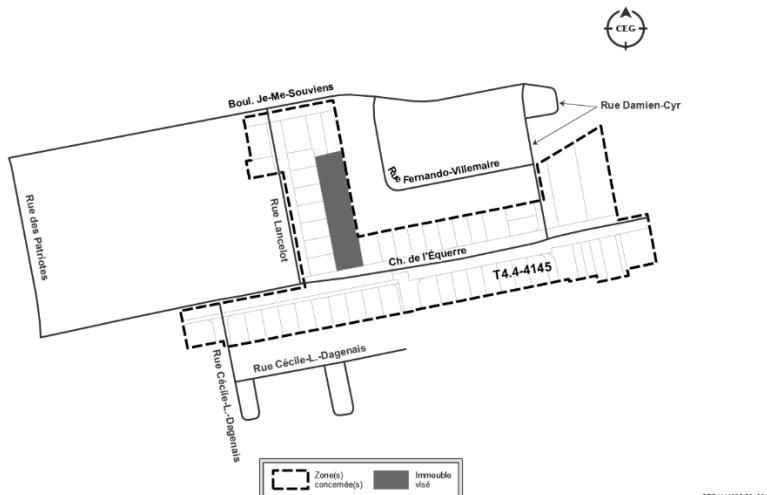
QUE l'objet de ce projet de résolution aura pour effet d'autoriser:

- un projet de construction résidentiel sous forme de projet intégré;
- une densité maximale d'occupation de 6 logements par bâtiment isolé;
- une proportion de 40 % de surface végétale en cour avant au lieu de 50 %;
- une aire de stationnement en cour avant;
- une proportion de 50 % d'empiètement des cases de stationnement devant la façade principale au lieu de 30 %;
- une distance minimale de 1,5 mètre entre une façade principale et une case de stationnement au lieu de 3 mètres ;

aux conditions suivantes :

- la hauteur maximale des bâtiments principaux est de 2 étages;
- la saillie maximale d'un balcon ou d'une cour anglaise en cour arrière est de 1,5 mètre;
- l'aménagement de la rue privée doit se faire sur la moitié est du lot visé;
- l'aménagement du terrain doit comprendre minimalement le maintien ou la plantation de 40 arbres.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval** et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, et ce, le **27 novembre 2025 à compter de 19 h**.

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 27 novembre 2025, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 27 novembre 2025 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire.

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **28 novembre au 12 décembre 2025 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QUE le projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet à l'adresse: <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/> :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QU'UNE copie du projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 17 novembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut